LES POLITIQUES DE L'EMPLOI FACE A LA RECESSION

UN AVEU D'IMPUISSANCE ?

La montée tendancielle du chômage dans les pays de l'OCDE depuis vingt ans est liée à la crise d'un modèle de croissance qui, au cours des vingt-cinq années précédentes, avait conduit, sauf lors des récessions conjoncturelles, à des situations proches du plein emploi. De multiples analyses ont été consacrées à cette rupture historique et nous n'y reviendrons pas ici. Mais la crise a aussi été scandée par des récessions conjoncturelles brutales, accompagnées de poussées de chômage que les reprises ultérieures ont, chaque fois, été incapables de résorber totalement. Ainsi chaque cycle porte le taux de chômage à un niveau supérieur.

Le présent numéro de la **Chronique Internationale** est consacré aux politiques de l'emploi des principales économies occidentales face à la récession actuelle. Pour en apprécier les spécificités, il est utile de revenir brièvement sur les caractéristiques de celles qui ont été menées lors des deux récessions précédentes.

Trois récessions dans la crise

La **première récession** fait chuter le taux de croissance du PIB de 6 % en 1973 à 0,8 % et 0 % en 1974 et 1975 pour l'ensemble de l'OCDE (respectivement de 6 % à 2,1 % et - 1 % pour la Communauté européenne). Elle est d'abord interprétée comme un mouvement conjoncturel rendu particulièrement brutal par le premier choc pétrolier mais de même nature que ceux qui caractérisaient les cycles économiques de la période de croissance forte. Les réactions des politiques économiques seront donc d'inspiration largement keynésienne : des politiques de relance sont mises en place, agissant en proportions variables selon les pays sur la consommation et l'investissement. La croissance reprend mais à un rythme ralenti, voisin de 3 % jusqu'en 1979.

Avec le décalage lié au cycle de productivité, le chômage passe, dans l'OCDE, de 3,3 % en 1973 à un premier maximum de 5,3 % en 1976-1977 ; il ne régresse que très légèrement ensuite : 5,1 % en 1979. Dans la Communauté européenne, son ascension n'est pas interrompue : il passe de 2,9 % en 1973 à 5,7 % en 1979. Les politiques de l'emploi visent principalement à amortir les conséquences sociales d'un choc jugé transitoire. Elles cherchent d'abord à réduire l'ampleur des licenciements : financement de l'indemnisation du chômage partiel, aides aux entreprises, aux branches, aux régions plus spécialement touchées, aides au financement des stocks ou des trésoreries d'entreprises, etc. L'argument économique est qu'il serait à moyen terme coûteux de désorganiser, par des licenciements brutaux, des collectifs de travailleurs qui seront nécessaires lors de la reprise. L'argument social est la préservation des garanties offertes par l'Etat-Providence, fondement d'un consensus ou d'un compromis social qu'il est jugé dangereux, notamment sur le plan électoral, de remettre en cause. De ce fait, l'action de freinage des licenciements économiques sera complétée par des mesures d'amélioration ou d'élargissement de l'indemnisation du chômage, le recours aux cessations anticipées d'activité, le blocage ou l'inversion des flux migratoires.

Le **deuxième choc conjoncturel** se traduit par des taux de croissance du PIB de 1,6 % et 0 % en 1981 et 1982 pour l'OCDE (respectivement de 0,1 % et 0,7 % pour la Communauté européenne). Le taux de chômage, toujours avec un décalage, passe de 5,1 % en 1979 à un nouveau maximum de 8,5 % en 1983 pour l'OCDE (respectivement de 5,7 % en 1979 pour la Communauté européenne à un maximum de 10,9 % en 1985.

Le diagnostic est cette fois radicalement différent. A la fin de la décennie 1970, les gouvernements des pays occidentaux ont pris conscience du caractère structurel du ralentissement de la croissance. Un renversement s'opère dans l'orientation des politiques économiques avec la mise en cause du keynésianisme, jugé "dépassé", et une interprétation de la crise comme produit des rigidités accumulées durant la période antérieure. Les travaux de l'OCDE expriment de nouvelles priorités : restaurer le libre fonctionnement des marchés, notamment du marché du travail, rétablir la rentabilité des entreprises pour assurer la reprise de l'investissement. La solution des problèmes de l'emploi n'est possible qu'à terme au prix d'une étape transitoire, douloureuse mais nécessaire : la "réforme structurelle". Il faut d'abord restaurer la flexibilité de l'emploi et des salaires, éliminer les sureffectifs, accélérer la disparition des emplois improductifs, amplifier la mobilité professionnelle et géographique, adapter la formation aux besoins de l'économie. Alors seront rétablies les conditions d'une croissance "saine et durable", créatrice d'emplois productifs.

La stratégie semble réussir : de 1983 à 1990, les pays de l'OCDE connaissent une croissance accélérée, quoique avec des décalages importants selon les pays ; le taux de chômage régresse pour revenir à 6,1 % en 1990 (pour la CEE, 8,4 %). Certes, il est légitime de mettre en doute la relation de causalité entre "assainissement structurel" et reprise économique et de voir plutôt dans cette dernière la conséquence du contre-choc pétrolier et de la politique de relance américaine, amplifiés par la gestion pro-cyclique des finances publiques. Il reste que, au terme de la décennie, l'économie orthodoxe pouvait triompher et voir dans les créations massives d'emplois la preuve de l'efficacité de la purge sévère initialement imposée.

C'est alors que s'amorce une **troisième récession**, qu'il est impossible, cette fois-ci, d'attribuer à un choc exogène ; nous en vivons probablement aujourd'hui le point bas. Le taux de croissance prévu en 1993 est de 1,2 % pour l'OCDE mais il est négatif pour la Communauté européenne (- 0,4 %). Le chômage suit : pour l'OCDE, on prévoit un taux de 8,6 % en 1994 et 12,1 % pour la Communauté européenne. Les maxima de la précédente récession seront donc dépassés ; 36 millions de chômeurs sont annoncés dès la fin 1993.

Notre interrogation porte sur **l'interprétation** que les organisations internationales et les gouvernements ont donnée de cette troisième récession et donc sur le type de politique de l'emploi qui en est résulté.

* *
*

En 1975, on pouvait espérer dans les effets des politiques de relance. Au début des années 1980, on entendait convaincre que les profits d'aujourd'hui étaient les investissements de demain, et les investissements de demain les emplois d'après-demain. Aujourd'hui l'affirmation solennelle de la priorité absolue accordée aux problèmes de l'emploi et du chômage s'accompagne de dispositifs de politique de l'emploi dont personne n'espère d'effets significatifs à court terme.

Ici encore les analyses et propositions de l'OCDE sont intéressantes comme expression d'une problématique dominante et plaidoyer pour des stratégies communes.

En 1990, dans le contexte d'une longue phase d'expansion dont on ne savait pas alors qu'elle s'achevait, l'OCDE élabore un "**cadre nouveau**" pour les politiques du marché du travail. L'affirmation centrale y est que les problèmes structurels du marché du travail relèvent essentiellement de l'offre (c'est-à-dire des ressources de main-d'oeuvre). L'OCDE propose un transfert de budget des politiques passives vers des politiques actives (1) Mais il faut prendre garde au contenu donné à ces politiques actives. Il ne s'agit plus de promouvoir la création d'emplois ou de favoriser le maintien des emplois existants mais d'agir sur la disponibilité de la population active et son adéquation aux besoins du marché du travail : les systèmes d'indemnisation, les dispositifs de formation, les services offerts aux demandeurs d'emploi, la législation du travail et de la sécurité sociale doivent être réformés selon cette logique de moyen-long terme.

(1) Cette distinction repose sur les critères suivants :
- on appelle *politiques passives* celles qui ne visent pas à agir sur le niveau de l'emploi mais se limitent à gérer les déséquilibres sur le marché du travail ; il s'agit principalement de fournir des revenus de substitution : indemnisation du chômage, retraite anticipée, incitation au retrait d'activité des femmes, prime au retour pour les travailleurs immigrés, etc.
- on appelle *politiques actives* celles qui visent à exercer un effet positif sur l'emploi soit en agissant sur la demande de main-d'oeuvre (aide à la création ou au maintien d'emplois, aides à l'embauche...), soit en agissant sur les ressources de main-d'oeuvre (formation professionnelle...), soit en favorisant leur mise en relation (aides à la mobilité géographique, information et orientation, ...)..

Face à la récession, la préoccupation essentielle des experts de l'OCDE dès 1991 sera de maintenir ce cap :

"Tenir la distance sans s'écarter des objectifs structurels et de l'orientation de long terme de la politique gouvernementale, tel est le message essentiel (...) Toute mesure spéciale en faveur de l'emploi dans le contexte du ralentissement de l'activité économique devra être compatible avec une politique active (1).

En juillet 1993, ce discours est confirmé et renforcé. Il faut assurer la cohérence entre :

- d'une part, des politiques macroéconomiques qui "doivent instaurer un climat non inflationniste et prévisible",

- d'autre part, des politiques structurelles qui peuvent renforcer les effets des précédentes "en améliorant la flexibilité des marchés du travail et des marchés de produits" (2).

Les évolutions enregistrées depuis 1990 dans les sept pays retenus pour le présent numéro (ainsi qu'en France d'ailleurs) montrent que, peu ou prou, tous les gouvernements se sont ralliés à la logique proposée par l'OCDE (3) mais que l'ampleur de la poussée du chômage n'a pas permis la recomposition des dépenses de politique de l'emploi qui était préconisée.

Niveau et composition des dépenses de politique de l'emploi : spécificités nationales

Les tableaux 1 et 2 présentent quelques informations de synthèse issues des statistiques établies par l'OCDE. Compte tenu des considérables difficultés méthodologiques seuls les ordres de grandeur et les grandes tendances peuvent être pris en considération.

Ce qui apparaît d'abord clairement c'est l'échec par rapport à l'objectif de transfert de ressources aux dépens des garanties de revenu, jugées désincitatrices de la recherche d'emploi et de l'effort du travail, et au profit de mesures dites actives visant à mobiliser les ressources de main-d'oeuvre et à les adapter à la demande. Les niveaux, les parts relatives, le sens des évolutions dans le temps sont disparates selon les pays et il apparaît impossible de dégager une tendance générale 4.

En ce qui concerne, la part des dépenses totales consacrée aux mesures actives, la comparaison entre l'année 1989 (ou 1989-1990) et l'année la plus récente pour laquelle les chiffres sont disponibles donne les résultats suivants :

- pour trois pays (France, Allemagne, Pays-Bas), la variation du pourcentage est de faible ampleur ;

- pour les quatre autres, elle est forte (entre 7 et 18 points), toujours aux dépens des mesures actives.

Ceci n'est pas surprenant : l'effet immédiat de la croissance du chômage est de faire gonfler le coût de son indemnisation.

L'évolution depuis 1985 manifeste surtout la reproduction des spécificités nationales tant en ce qui concerne l'ampleur de l'effort que la composition des dépenses :

- les Etats-Unis ignorent pratiquement la politique active (0,25 % du PIB) ;

- quatre pays (France, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas) se situent dans une fourchette 0,6 - 1,1 % ;

- l'Allemagne n'est sortie de cette fourchette que sous le poids des subventions à l'emploi dans les entreprises déficitaires des Länder de l'Est (ce qui est aux antipodes de la politique active préconisée par l'OCDE) ;

- seule la Suède est largement et durablement au dessus du lot mais le contenu de la politique active y est peut-être en cours de transformation.

(1) OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1991 ; "Editorial - La réforme du marché du travail : tenir la distance" ; citations pp. IX et X.

(2) OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1993, p. XI.

(3) Il faut noter que la Commission des Communautés européennes tient un discours plus nuancé (cf. par exemple : *L'emploi en Europe*, 1993) : elle prône certes l'élimination des rigidités qui freinent l'embauche ou la création d'emplois mais n'accorde à ces phénomènes qu'une influence limitée ou incertaine et met beaucoup plus l'accent sur la nécessité de la croissance économique, de la création d'emplois et du maintien de la cohésion sociale. Le problème réside dans sa capacité à faire approuver par les gouvernements des politiques correspondant à cette analyse.

(4) L'absence de données récentes contraint à exclure l'Italie.

Tableau 1 : Dépenses publiques affectées aux programmes du marché du trav (en pourcentage du PIB)

	FRANCE				ALLEMAGN		
	1985	1990	**1991**	**1992**	**1985**	**1990**	**1991**
1. Services publics de l'emploi	0.13	0.13	0.13	..	0.21	0.22	0.22
2. Formation professionnelle	0.25	0.33	0.35	..	0.20	0.38	0.47
3. Mesures en faveur des jeunes	0.17	0.21	0.23	..	0.05	0.04	0.05
4. Mesures d'aide à l'embauche	0.06	0.07	0.11	..	0.17	0.17	0.24
5. Mesures en faveur des handicapés	0.05	0.06	0.06	..	0.19	0.23	0.22
6. Indemnisation du chômage	1.20	1.32	1.46	..	1.41	1.09	1.52
7. Retraite anticipée	1.21	0.56	0.47	..	0.01	0.02	0.01
TOTAL	3.07	2.68	2.82	..	2.23	2.14	2.73
Mesures "actives" (1-5)	0.67	0.80	0.88	..	0.81	1.04	1.21
Garantie de revenu (6-7)	2.41	1.88	1.94	..	1.41	1.11	1.53

	ITALIE				ESPAGNE		
	1985	**1990**	**1991**	**1992**	**1985**	**1990**	**1991**
1. Services publics de l'emploi	0.08	..	..	..	0.09	0.13	0.13
2. Formation professionnelle	0.06	..	..	..	0.02	0.10	0.10
3. Mesures en faveur des jeunes	0.03	..	..	..	-	0.07	0.07
4. Mesures d'aide à l'embauche	-	..	..	..	0.22	0.45	0.45
5. Mesures en faveur des handicapés	-	..	..	..	0.01	-	-
6. Indemnisation du chômage	0.75	0.55	0.60	..	2.87	2.42	2.77
7. Retraite anticipée	0.28	0.29	0.27	..	0.02	-	-
TOTAL	1.49	..	..	..	3.23	3.17	3.53
Mesures "actives" (1-5)	0.45	..	..	..	0.34	0.75	0.76
Garantie de revenu (6-7)	1.04	0.84	0.88	..	2.89	2.42	2.77

Source : OCDE, Perspectives de l'emploi, juillet 1992, juillet 1993

Notes :
.. Données non-disponibles
- Zéro ou inférieur à 0,005 %
Allemagne occidentale pour 1985 et 1990 ; toute l'Allemgne pour 1991 et 1992
Royaume-Uni, Irlande du Nord non comprise.

Tableau 1 : Dépenses publiques affectées aux programmes du marché du travail (en pourcentage du PIB)

	ROYAUME-UNI				PAYS-BAS			
	1985-86	1990-91	1991-92	1992-93	1985	1990	1991	1992
1. Services publics de l'emploi	0.14	0.15	0.15	0.17	0.08	0.09	..	0.15
2. Formation professionnelle	0.09	0.23	0.17	0.18	0.19	0.21	..	0.19
3. Mesures en faveur des jeunes	0.26	0.19	0.18	0.18	0.04	0.07	..	0.07
4. Mesures d'aide à l'embauche	0.22	0.02	0.03	0.02	0.06	0.05	..	0.11
5. Mesures en faveur des handicapés 1)	0.03	0.03	0.03	0.03	0.72	0.63	..	0.60
6. Indemnisation du chômage	2.05	0.95	1.35	1.69	3.24	2.17	..	..
7. Retraite anticipée	0.05	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2.85	1.56	1.91	2.28	4.33	3.22	..	..
Mesures "actives" (1-5)	0.74	0.61	0.56	0.59	1.09	1.04	..	1.12
Garantie de revenu (6-7)	2.11	0.95	1.35	1.69	3.24	2.17	..	..

	SUEDE				ETATS-UNIS			
	1985-86	1990-91	1991-92	1992-93	1985-86	1989-90	1990-91	1991-92
1. Services publics de l'emploi	0.25	0.21	0.21	0.24	0.07	0.06	0.08	0.08
2. Formation professionnelle	0.50	0.53	0.80	0.99	0.12	0.10	0.11	0.08
3. Mesures en faveur des jeunes	0.21	0.07	0.12	0.62	0.03	0.03	0.03	0.04
4. Mesures d'aide à l'embauche	0.43	0.13	0.16	0.46	0.02	0.01	0.01	0.01
5. Mesures en faveur des handicapés	0.72	0.75	0.78	0.90	0.04	0.04	0.04	0.05
6. Indemnisation du chômage	0.75	0.80	1.60	2.71	0.57	0.45	0.50	0.58
7. Retraite anticipée	0.12	0.08	0.08	0.06	-	-	-	-
TOTAL	2.97	2.57	3.75	5.99	0.84	0.68	0.76	0.84
Mesures "actives" (1-5)	2.11	1.69	2.07	3.21	0.28	0.24	0.27	0.25
Garantie de revenu (6-7)	0.87	0.88	1.68	2.78	0.57	0.45	0.50	0.58

urce : OCDE, Perspectives de l'emploi, juillet 1992, juillet 1993

otes :
Données non-disponibles
Zéro ou inférieur à 0,005 %
Pour les Pays-Bas, "emplois sociaux"
llemagne occidentale pour 1985 et 1990 ; toute l'Allemgne pour 1991 et 1992
oyaume-Uni, Irlande du Nord non comprise.

Tableau 2 : Niveau global et composition des dépenses publiques pour le marché du travail (année la plus récente)

Pays	Année	Total (en % du PIB)	Répartition en % (total = 100)	
			Mesures actives	Garantie de revenu
France	1991	2,82	31	69
Allemagne	1992	3,46	48	52
Espagne	1992	3,65	16	84
Royaume-Uni	1992-1993	2,28	26	74
Pays-Bas	1990	3,22	32	68
Suède	1992	5,89	54	46
Etats-Unis	1991-1992	0,84	30	70

Sources et notes : voir tableau 1

Orientations des politiques du marché du travail : convergences

Si l'on s'intéresse au contenu des mesures nouvelles prises dans les différents pays (on renvoie sur ce point aux articles qui suivent), l'existence de logiques communes, dans le droit fil de la problématique de l'OCDE, apparaît clairement, même si les modalités et les calendriers diffèrent.

La pression des contraintes budgétaires. L'effet mécanique de la récession sur les recettes fiscales ou sociales est immédiat dans un contexte où la volonté de lutte contre les déficits budgétaires fait qu'on refuse une politique contra-cyclique (1) de dépenses publiques. Ceci se traduit aussi bien dans le torpillage par le Congrès du programme Clinton de création d'emplois aux Etats-Unis que dans la médiocrité, pour la Communauté européenne, des mesures prises à Edimbourg. Les mêmes logiques sont à l'oeuvre lorsqu'il s'agit de combler les déficits des organismes chargés de l'indemnisation du chômage ou, plus largement, du service public de l'emploi : l'Allemagne, l'Espagne, la France en fournissent des exemples récents.

La flexibilité de l'emploi. L'offensive se poursuit pour diversifier les formes, élargir l'usage, réduire le coût des formes particulières d'emploi : temps partiel, intérim, contrats à durée déterminée, statuts d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Beaucoup avait été fait pendant la décennie 1980 mais l'Espagne, la France ou l'Italie franchissent ou se proposent de franchir de nouvelles étapes.

La "mobilisation" des demandeurs d'emploi. Un discours vigoureux est tenu sur le piège de la dépendance où seraient menacés de tomber des demandeurs d'emploi assoupis par une garantie laxiste de revenus minima. Les chômeurs en général, et les chômeurs de longue durée en particulier, font l'objet d'un dosage subtil de remotivation psychologique, d'aide concrète à la recherche d'emploi et de contrôle de la réalité de celle-ci ; on entend ainsi faire d'eux des concurrents actifs sur le marché du travail et non des "outsiders" assistés. Il s'agit aussi d'entretenir une main-d'oeuvre immédiatement disponible en cas de reprise et d'éviter alors des tensions sur les salaires. Tous les pays ont mis sur pied des dispositifs de ce type qui semblent se heurter partout au même dilemme logique : ou bien, le champ des bénéficiaires est largement défini et il est difficile de repérer un effet net positif du programme, ou bien la mesure est très ciblée, ses résultats sont positifs pour ceux qui en bénéficient mais probablement

(1) Une politique budgétaire est contra-cyclique (ou anti-cyclique) si les dépenses (et donc le déficit) augmentent en période de récession pour exercer une action de soutien de la demande, malgré la réduction des recettes budgétaires. La politique est pro-cyclique si la volonté d'équilibre budgétaire conduit à réduire les dépenses lorsque les recettes diminuent ; elle aura pour effet d'amplifier la chute de la demande globale.

par le simple fait qu'ils sont passés avant les autres (effet de substitution ou de discrimination positive).

La formation professionnelle. Elle constitue le type même de la proposition consensuelle dans sa généralité ; ce sont donc les contenus et les finalités qui permettent d'identifier les logiques à l'oeuvre. La phase actuelle semble marquée par la recherche de combinaisons entre deux objectifs : une adaptation la plus fine possible des formations aux besoins de qualification des entreprises, une "responsabilisation" accrue des individus sur leurs choix (et parfois les coûts) de formation. Le Royaume-Uni est probablement l'exemple le plus significatif mais la tendance est générale.

Coûts et revenus salariaux. Les trois dispositifs précédents ont en commun d'exercer une pression à la baisse sur les salaires puisqu'ils réduisent les rigidités et les pénuries dans la gestion de l'emploi et intensifient la concurrence sur le marché du travail. Ils sont complétés par des interventions directes sur la fixation des salaires ; l'achèvement du démantèlement de l'échelle mobile en Italie en fournit l'illustration la plus symbolique.

Parallèlement, se poursuit dans l'ensemble des pays, sauf l'Allemagne (1) un mouvement d'amplification des disparités de salaires jugé nécessaire car reflétant la disparité croissante des productivités individuelles ; la réduction du niveau relatif, voire absolu (Etats-Unis), des bas salaires conditionnerait l'accès à l'emploi des travailleurs à faible productivité. La mise en cause ou le contournement des salaires minima sont au bout du raisonnement ; le contournement opérant notamment par les dispositifs d'insertion des jeunes ou de réinsertion des chômeurs de longue durée.

Tendances et incertitudes

Le refus de mener une politique contra-cyclique de dépenses publiques visant à favoriser la création d'emplois, sauf sous des formes particulièrement dégradées et avec des financements modestes, est à peu près généralisé. La priorité est à l'action sur les ressources de main-d'oeuvre (l'"offre") pour favoriser ou accompagner une éventuelle reprise d'activité que l'on s'interdit de susciter "artificiellement", comme le montre le quasi-échec des discussions autour de la coordination de politiques nationales de relance. A la différence des deux récessions précédentes, il n'existe donc plus aujourd'hui de discours optimiste articulé sur des mesures de grande ampleur ; le recul du chômage est renvoyé à un hypothétique moyen-long terme.

Puissance et ambiguïté du discours dominant

Les politiques d'assainissement et de réforme structurelle préconisées depuis le début des années 1980, les pressions qu'elles impliquent sur les dépenses publiques et les coûts salariaux, se heurtent à une objection bien connue : dans un contexte, reconnu par tous aujourd'hui, d'insuffisance de la demande globale, ces politiques engendrent un jeu à somme négative où chaque pays, pour accroître sa compétitivité, contribue à dégrader le niveau mondial d'activité.

Quelle que soit la pertinence de l'objection, l'absence de coopération internationale pour une relance économique crée les conditions pour que chaque pays cherche le moindre mal en améliorant sa position relative c'est-à-dire en tentant d'exporter son chômage. La convergence des politiques nationales de l'emploi dans la période actuelle est donc le reflet d'une logique que l'on peut juger absurde à l'échelle mondiale mais qui laisse peu de marges de liberté aux économies nationales.

Sous cet aspect, il est significatif de voir comment des pays tels que la Suède ou l'Italie, qui avaient élaboré des compromis sociaux originaux quant aux modes de régulation du marché du travail, tendent à rentrer dans le rang, en particulier sous l'argument, réel ou d'opportunité, des contraintes de convergence de l'intégration européenne (2). Il est également impressionnant de constater avec quelle vitesse le programme de création d'emplois de Bill Clinton a été sacrifié aux exigences budgétaires.

Contradictions insurmontables ou cohérence "indicible"

Les politiques actuelles de l'emploi peuvent être interprétées comme un aveu d'impuissance face à la montée du chômage par paliers successifs. Le caractère massif du chômage de longue durée, les difficultés croissantes d'insertion des jeunes, la précarisation de l'emploi et la pression sur les salaires créent des risques de rupture du lien social dans un contexte de croissance lente et irrégulière. Les gouvernements en sont conscients mais ne peuvent que "respecter la logique économique et dire la vérité".

Une autre interprétation met en évidence la cohérence potentielle des évolutions en cours : c'est la reformulation, dans la logique d'une société duale, du principe de Malthus selon lequel les consommations des riches créent l'emploi des pauvres. Les coûts salariaux du système productif doivent être systématiquement minimisés ; cependant, les exigences croissantes de qualification engendrent des catégories de main-d'oeuvre, mobiles et performantes, bien rémunérées. La consommation des titulaires de hauts revenus est susceptible d'avoir un fort contenu en emplois (services personnels) dès lors que ces derniers sont peu coûteux. La main-d'oeuvre périphérique du secteur productif et celle des services aux personnes (ou aux collectivités) peuvent fournir des emplois nombreux sous condition que soient acceptées leur flexibilité et leur faible rémunération. D'où la priorité à l'action sur l'offre de main-d'oeuvre, qu'il s'agisse de fournir des "performants" ou des "résignés". Cette dynamique implique une telle rupture des compromis sociaux antérieurs qu'il serait inopportun de l'expliciter officiellement.

Déclaration d'impuissance devant la montée d'un chômage massif ou réalisation progressive d'une recomposition radicale du rapport salarial ? Ces deux interprétations des réactions des économies occidentales face à l'actuelle récession ne sont pas nécessairement contradictoires ; elles peuvent correspondre aux horizons de court et de long terme.

Jacques Freyssinet

(1) OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1993, chap. 5.

(2) Le diagnostic est plus difficile pour l'Allemagne compte-tenu de la spécificité des problèmes posés par la réunification.